



# Bruges

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le 12/10/2023

DEC-2023-10-23

PTO / Centre commande publique / ALL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-263300741-20231030-DEC-2023-10-23-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2023

## DÉCISION

VU la délibération n°2020.03.02 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 23 Juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 24 juillet 2020, concernant les délégations de pouvoir accordées au Président du CCAS dans le cadre de l'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**CONSIDÉRANT** le besoin de mettre en place des ateliers de remue-méninges (travail de mémoire) auprès des personnes retraitées de la ville de Bruges situé au Pôle Seniors, 41, avenue Charles de Gaulle;

**CONSIDÉRANT** la proposition de prestations présentée par l'association Prendre soin du lien (SIRET : 50943315700021) domiciliée Résidence le Splendide – 40 allées d'Orleans -33000 Bordeaux, consistant en la mise en place de 35 ateliers de 2h répartis sur la période du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin 2023 pour un montant forfaitaire de 4 200 euros net TVA,

**La Présidente du CCAS DECIDE :**

- **De signer** cette convention de prestations avec Résidence le Splendide – 40 allées d'Orleans -33000 Bordeaux pour ses interventions d'atelier de remue-méninges à la Résidence Autonomie Le Sourire à Bruges, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 30 juillet 2024, soit 10 mois, à raison de 35 séances de 2h réparties selon un calendrier prédéfini.
- **De payer** sur présentation de factures mensuelles, le montant des prestations effectuées sur la base de **120,00 euros net TVA** la séance de 2 heures, à raison de 35 ateliers répartis sur la période de 10 mois, soit un montant de **4 200,00 € net de TVA**. Le tarif des prestations tient compte de la séance proprement dite, de la préparation de celle-ci et des frais et du temps de déplacement.

Les dépenses sont inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour copie conforme au registre des décisions.



La Présidente du CCAS,

Brigitte TERRAZZA